



**NPA**  
NOUVEAU PARTI  
ANTICAPITALISTE

A GAP, le 06 avril 2010

## **UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU CHEVALET...OUI MAIS POURQUOI ?**

Après l'abandon du projet Solenha en avril 2009, nous venons d'apprendre qu'un nouveau projet de centrale photovoltaïque sur l'aéroport du Chevalet a été accepté par le conseil général des Hautes Alpes, après appel à projet auprès d'une dizaine d'entreprises. Le projet choisi est celui proposé par CN'Air, filiale de la Compagnie Nationale du Rhône, elle-même société française productrice d'électricité d'origine hydraulique à majorité publique (50.05%), dont l'actionnaire principal (49,95 %) est la société Electrabel, filiale énergie du groupe GDF-Suez.

Que savons nous à ce jour sur ce projet ? qu'il permet le maintien d'une activité aéronautique, la centrale (de 19 Ha) étant construite au niveau du parcours sportif, qu'il n'empiète pas sur les terrains agricoles, que CNR versera 95 000 € de redevance annuelle au CG ainsi qu'un "chèque d'entrée" pour le développement local de 60 000 euros, que la production annuelle estimée est de 6 650 MWh/an (soit l'alimentation en puissance d'une ville de 2 200 foyers consommant chacun environ 3000 kW/h par an), que l'investissement sera 14,5 M€ en fonds propres de CNR et que l'engagement est prévu sur 25 ans.

Nous avons besoin de plus d'information sur les modalités pratiques de ce projet. Nous avons besoin aussi de précisions concernant le démantèlement des installations en fin de vie : obligation a-t-elle été faite aux promoteurs de constituer des provisions dès le début de l'exploitation ? qu'en est il du recyclage des matériaux utilisés pour la construction des panneaux photovoltaïques ?

Les éléments que nous jugeons positifs sont le respect des terres agricoles et les dimensions relativement modestes de l'ouvrage, contrairement au projet disproportionné de la centrale de Curbans.

Il nous est dit que la production de cette centrale pourrait alimenter une ville de 2200 foyers : nous trouvons regrettable que ce projet ne s'intègre pas dans un projet d'ensemble : la logique serait de procéder d'abord à un bilan des dépenses énergétiques dans l'aire géographique concernée, de repérer ensuite les secteurs où doivent être réalisées des économies de dépenses énergétiques, de prendre dans un premier temps des mesures pour réaliser ces économies d'énergie, puis d'apprécier les besoins énergétiques nécessaires compte tenu de ces économies, enfin de déterminer avec quelles énergies peuvent être satisfaits ces besoins, en privilégiant les productions décentralisées et en combinant les énergies renouvelables

(photovoltaïque, éolien, biomasse, hydraulique par exemple en fonction du contexte local) vu le caractère intermittent de certaines d'entre elles, comme cela a été fait dans certaines communes en Allemagne. Une telle démarche peut aboutir à la conclusion qu'une centrale solaire de petite taille est nécessaire...mais pas obligatoirement (les panneaux photovoltaïques peuvent aussi être mis en place sur toiture bien orientée du bâti existant : dans notre région 1000 toits solaires de 21 m<sup>2</sup> (2.8 KWc) correspondent à une production moyenne de 3500 MW soit la moitié de la production de la centrale en projet)! Cette démarche nécessite également un débat citoyen, ce type de décisions ne pouvant être prises par des technocrates pour faire l'objet d'une acceptation des habitants. La construction d'écoquartiers, tel celui projeté à Veynes, prendrait tout son sens en s'intégrant dans cette démarche.

La démarche consistant à construire une centrale sans avoir fait une analyse sérieuse préalable des besoins énergétiques et une chasse aux gaspillages n'est pas tenable à l'heure du changement climatique, ce raisonnement étant valable pour les productions d'énergies renouvelables aussi bien que pour la construction de centrales nucléaires que par ailleurs nous refusons. Mais s'opposer à l'énergie nucléaire ne signifie pas faire n'importe quoi avec les énergies renouvelables en confiant leur mise en œuvre, sans analyse d'ensemble, à des opérateurs privés dont la seule optique est la rentabilité maximale à court terme.

---

*Wikipedia : La **Compagnie nationale du Rhône** (CNR) est une société française productrice d'électricité d'origine hydraulique. A majorité publique (50.05%), son actionnaire principal (49,95 %) est la société Electrabel, filiale énergie du groupe GDF-Suez. La Caisse des dépôts et Consignations CDC en détient 29,43% et diverses collectivités locales 20.62%. Créée en 1933, elle exploite 19 centrales hydro-électriques construites sur le cours du Rhône. Cette société est totalement indépendante d'EDF depuis 2002 et constitue son premier concurrent dans le marché de l'électricité en France. Sa production s'élève à 16 milliards de kWh par an, soit moins de 3 % de la production d'EDF, mais 25% environ de la production d'énergie hydroélectrique française.*